

<b>SÉANCE DU 2019-01-14</b>
-----------------------------

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 janvier 2019**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 03 et 11 décembre 2018.
3. Lecture et adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois.
5. Nomination d'un élu au comité de politique familiale
6. Transport adapté
7. Assemblée publique de consultation concernant le règlement 329
8. Adoption du règlement 329
9. Adoption du règlement 330
10. Paiement des quotes-parts de la MRC 2019
11. Mandat au groupe architecture MB inc pour la salle du conseil
12. Offre de la Banque Royale pour le camion Western Star
13. Offre des Aménagement Lamontagne Inc pour l'achat d'abat-poussière à 37 cents du litre.
14. Embauche de personnel
15. Don
16. Correspondance.
17. Varia
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée.

**2019-01-005**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette d'adopter l'ordre du jour.

**2019-01-006**

**2. Adoption des procès-verbaux du 03 et 11 décembre 2018**

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les procès-verbaux du 03 et du 11 décembre tels que rédigés.

2019-01-007

**3. Lecture et adoption des comptes du mois**

AGRIZONE AMQUI	149.12
AIR LIQUIDE	590.43
ALIMENTATION N.M. INC.	28.52
AMQUI BMR	2 537.16
ATELIER DE SOUDURE GILLES ROY	58.47
BELL MOBILITÉ	82.45
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	23.58
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	362.17
CARQUEST PIECES D'AUTOS	121.92
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	90.99
COLÈGE SHAWINIGAN	206.24
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	9 836.11
COPIEUR PCM	517.63
DÉCARTECQ INC.	562.69
DICOM EXPRESS INC.	15.37
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	71.12
JEAN-YVES DUFOUR	345.00
ÉLECTRONIQUE MERCIER	2 317.90
FONDS D'INFO SUR LE TERRITOIRE	8.00
YVETTE GAGNON	245.00
GARAGE LETTRAGE BELLAVANCE	155.00
GARAGE YVAN THIBAUT	1 493.53
GAZ BAR LINDA BÉRUBÉ	35.39
HYDRO QUEBEC	13 473.82
LABORATOIRE BSL	133.37
LA MATAPÉDIENNE S.E.C.	1.38
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS	323.89
LES ENT. L.MICHAUD & FILS .	4 743.97
LES PETROLE R.TURMEL INC	1 960.11
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	81.10
LINDE CANADA LIMITED 15687	19.88
SÉCURITÉ MATANE	304.27
MAINTENANCE TREMBLAY INC.	562.46
MARIUS AMIOT INC.	28.74
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	20.35
MEUBLE BERGERON	690.00
MRC DE LA MATAPÉDIA	26 231.59
ORG. DE BASSIN VERSANT	119.50

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de décembre 2018 pour un total de 70451.55\$ et en autorise le paiement.

#### **4. Période de questions sur les comptes du mois**

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

2019-01-008

#### **5. Nomination d'un élu au comité de politique familiale**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de nommer madame la conseillère Louise Bérubé sur le comité de la politique familiale.

2019-01-009

#### **6. Transport adapté**

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement d'adopter de contribuer pour une somme de 2959.11 tel que prévu au budget de l'année 2019 de la MRC, pour le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Matapédia, administré par "Transport La Caravelle inc."

#### **7. Assemblée publique de consultation concernant le règlement 329**

Aucune question d'information ou commentaire de la part des personnes présentes.

2019-01-010

#### **8. Adoption du règlement 329**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le règlement de zonage numéro 277 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement numéro 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé entre autres pour modifier certaines dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol;

**Considérant que** la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé;

**Considérant que** le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant qu'**un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 17 décembre 2018;

**En conséquence**, madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter le règlement numéro 329 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2019-01-011

#### **9. Adoption du règlement 330**

**Attendu qu'**il y a lieu d'établir les taux de taxes pour l'année 2019

**Attendu qu'**un projet de règlement a été déposé à la séance du 11 décembre 2018

**Attendu qu'**avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 11 décembre 2018

**En conséquence**, monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolu à l'unanimité que le règlement 330 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

**Article 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :**

Le taux de la taxe foncière à être prélevé sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand sera de 0.9441 cent du cent dollars d'évaluation;

**Article 3 :**

Le taux de taxe pour la collecte et le traitement des eaux usées est de 450,00 dollars par unité;

Une unité = 1 logement

Commerces et autres usages

Annexe A

**Article 4 :**

Le taux de taxe pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles est de 175,00 dollars par unité.

Une unité = 1 logement

**Article 5 :**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**ANNEXE A**

Unité de plus d'un logement

1 à 2 logements : unité de base pour 1 logement est (1.0) plus (0.8) pour chaque logement supplémentaire.

3 à 5 logements : unité de base pour 3 logements est (2.6) plus (0.7) pour chaque logement supplémentaire.

5 à 8 logements : unité de base pour 5 logements est (4.0) plus (0.5) pour chaque logement supplémentaire.

Terrain Vacant	0.25
Bureau de poste	1.0
Salon de coiffure	1.0
Télu	1.25
Station-service avec lave-auto	1.75
Atelier et vente de réparation de scie à chaîne	1.0
Garage	1.0
Bâtiment entrepôt	0.50
Dépanneur	1.0
Épicerie	1.0
Épicerie-Boucherie	1.5
Garage de débosselage	1.5
Résidence vacante	0.5

**2019-01-012**

**10. Paiement des quotes-parts de la MRC 2019**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement d'autoriser le paiement des quotes-parts à la MRC de la Matapédia au montant de 210 734.62\$ à leur échéance.

**2019-01-013**

**11. Mandat au groupe architecture MB inc pour la salle du conseil**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de mandater Groupe Architecture MB pour nous proposer un nouvel aménagement des bureaux et de la salle du conseil incluant les coûts de réalisation.

2019-01-014

**12. Offre de la Banque Royale pour le camion Western Star**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par Monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'accepter l'offre de la Banque Royale du Canada de prolonger les paiements pour les prochains vingt-trois mois. À ce terme la municipalité deviendra propriétaire du camion.

2019-01-015

**13. Offre des Aménagement Lamontagne inc pour l'achat d'abat-poussière à 37 cents du litre**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'accepter l'offre des Aménagements Lamontagne pour la fourniture et la pose d'abat poussière à 0.37 cents le litre.

2019-01-016

**14. Embauche de personnel**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'embaucher monsieur Michel Blais de façon temporaire et sur appel. Le salaire est indiqué à la convention collective.

2019-01-017

**15. Dons**

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'accorder un don de 50,00\$ pour l'album des finissants de l'école Armand St-Onge.

**16. Correspondance**

La correspondance est lue.

**17. Varia**

Il n'y a pas de varia

**18. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019-01-018

**19. Levée de l'assemblée.**

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement de lever la séance.

---

Maire

---

Directeur général et secrétaire-trésorier